



VICTOIRE

Le syndicat CGT des Territoriaux de Martigues a le plaisir et la fierté d'annoncer que suite à notre revendication auprès de l'autorité territoriale, demandant à M. Le Maire de faire délibérer son Conseil Municipal afin de maintenir la rémunération à 100% en cas d'arrêt maladie pendant les 3 premiers mois, le Maire apporte une réponse favorable et fera délibérer son Conseil Municipal en ce sens.

Nous rappelons que depuis le 1^{er} Mars 2025, le Gouvernement a pris une mesure anti sociale abaissant la rémunération des agents de 100% à 90% pendant les 3 premiers mois d'arrêt maladie.

Nous saluons la décision de M. Le Maire ainsi que des élus de la majorité municipale et espérons que cette délibération fera l'unanimité dans le Conseil Municipal.

Notre syndicat CGT sera toujours auprès des agents et continuera de mener la lutte pour le progrès social !